



Cabinet du Secrétaire d'État chargé des Transports

Paris, le 5 mars 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un accident tragique est survenu le 1er mars dernier sur la télécabine de Planpraz à Chamonix. C'est la première fois que ce type d'accident est à déplorer depuis près de 60 ans que l'Organisation Internationale des Transports par Câbles recense les incidents et accidents de remontées mécaniques dans le monde entier.

Les télécabines sont soumises à des règles techniques de conception et d'exploitation contraignantes, définies au niveau national jusqu'en 2004, et au niveau européen depuis lors. Le contrôle du respect de ces règles est assuré, dans un cadre réglementaire précis, par les services spécialisés du ministère. Plusieurs dizaines de milliers de cabines de conception similaire à celles de Chamonix sont ainsi utilisées quotidiennement dans les divers massifs de montagne.

Dominique BUSSEREAU a demandé au Bureau Enquêtes Accidents de Transports Terrestres (BEA-TT) d'engager immédiatement une enquête technique sur cet accident exceptionnel pour analyser les circonstances et les causes de cet accident en vue de formuler toutes les recommandations utiles.

Sans attendre les conclusions de cette enquête, Dominique BUSSEREAU a demandé à tous les exploitants de télécabine que les passagers soient mieux informés de la nécessité impérieuse de rester assis pendant toute la durée du transport, par exemple en apposant un pictogramme très visible. Les usagers des télécabines doivent en effet respecter les conditions de sécurité et garder un comportement adapté à ce type de transport.

Dominique BUSSEREAU avait également demandé qu'un nouveau contrôle du montage des vitres de l'ensemble des cabines de Planpraz soit effectué pour s'assurer de leur conformité avec les plans de construction. Ce contrôle a été effectué mardi 4 mars et n'a mis en évidence aucune non-conformité.

Contact presse :

Lorène THIEBAUT

01 40 81 77 34
